



# **Webinaire France ruralités :**

## **Mesure mobilités**

### **Présentation du fonds AOM rural**

#### **Mardi 13 février de 14h à 15h**



Présentation des mesures  
France ruralités





# Introduction

## Dominique Conseille

---

Directrice des  
programmes Action cœur  
de ville et Petites villes de  
demain, Agence  
Nationale de la Cohésion  
des Territoires





# Déroulé

## I. Présentation de la mesure mobilités

---

**Elodie  
Bourgeois**

---

Cheffe de projet référente mobilité rurale et solidaire, Direction Générale des Infrastructures, des Transports et des Mobilités

## 2. Rappel des sujets mobilités mobilisables en plus de la mesure mobilités

---

**David  
Armellini**

---

Chef de projet - mission Ruralités, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

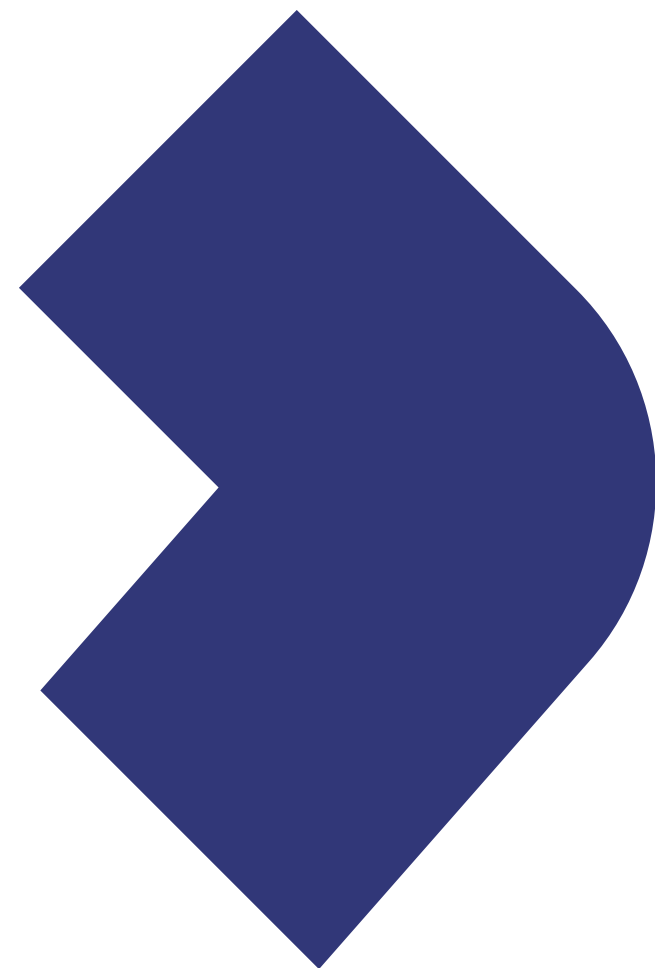
## 3. Questions/ réponses

---



# Présentation de la mesure mobilités

# 2.



**Elodie**

**Bourgeois**

Cheffe de projet référente mobilité rurale et solidaire, Direction Générale des Infrastructures, des Transports et des Mobilités





MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

FRANCE  
NATION  
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer



# LE FONDS VERT

pour l'accélération  
de la transition  
écologique dans  
les territoires







MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

FRANCE  
NATION  
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer



UN NOUVEAU FONDS POUR DÉVELOPPER LES  
MOBILITÉS DANS LES TERRITOIRES RURAUX :  
MESURE « DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DURABLES EN ZONES  
RURALES »

# Principes du Fonds vert

- Le Fonds vert s'adresse prioritairement aux **collectivités locales pour accompagner des projets de transition écologique**
  - La gestion est déconcentrée aux préfets de département avec un objectif de **simplicité et de facilité d'accès**
  - **3 axes d'intervention :**
    - **Axe 1 : renforcer la performance environnementale**
    - **Axe 2 : adapter les territoires au changement climatique**
    - **Axe 3 : améliorer la qualité de vie**
      - **Développement du covoiturage** → mesure d'accompagnement du plan covoiturage
      - **Accompagner le déploiement des ZFE-m**
      - **Développement des mobilités durables en zones rurales** → mesure d'accompagnement du plan France Ruralités
- + **Appui à l'ingénierie**

# Mesure « mobilité » du plan France Ruralités

**Enjeu** : Accompagner les collectivités en zones rurales dans le déploiement d'une offre de mobilité durable, innovante et solidaire pour répondre à l'utilisation massive et à la dépendance à la voiture individuelle.

## Ambition :

- Doter chaque territoire rural d'une stratégie mobilité et d'une offre de mobilité durable d'ici 3 ans.
- Soutenir les EPCI ruraux pour qu'ils mettent en place un bouquet de service de mobilité adapté aux besoins de leur territoire et en faveur d'une mobilité alternative à la voiture individuelle et accompagner les populations les plus fragiles de ces territoires dans leurs déplacements.

**90M€ sur trois ans (2024 – 2026)**  
**30M€ mobilisables en 2024 via le Fonds vert**  
**Financement de stratégie mobilité, services de**  
**mobilité locaux (investissement et fonctionnement)**

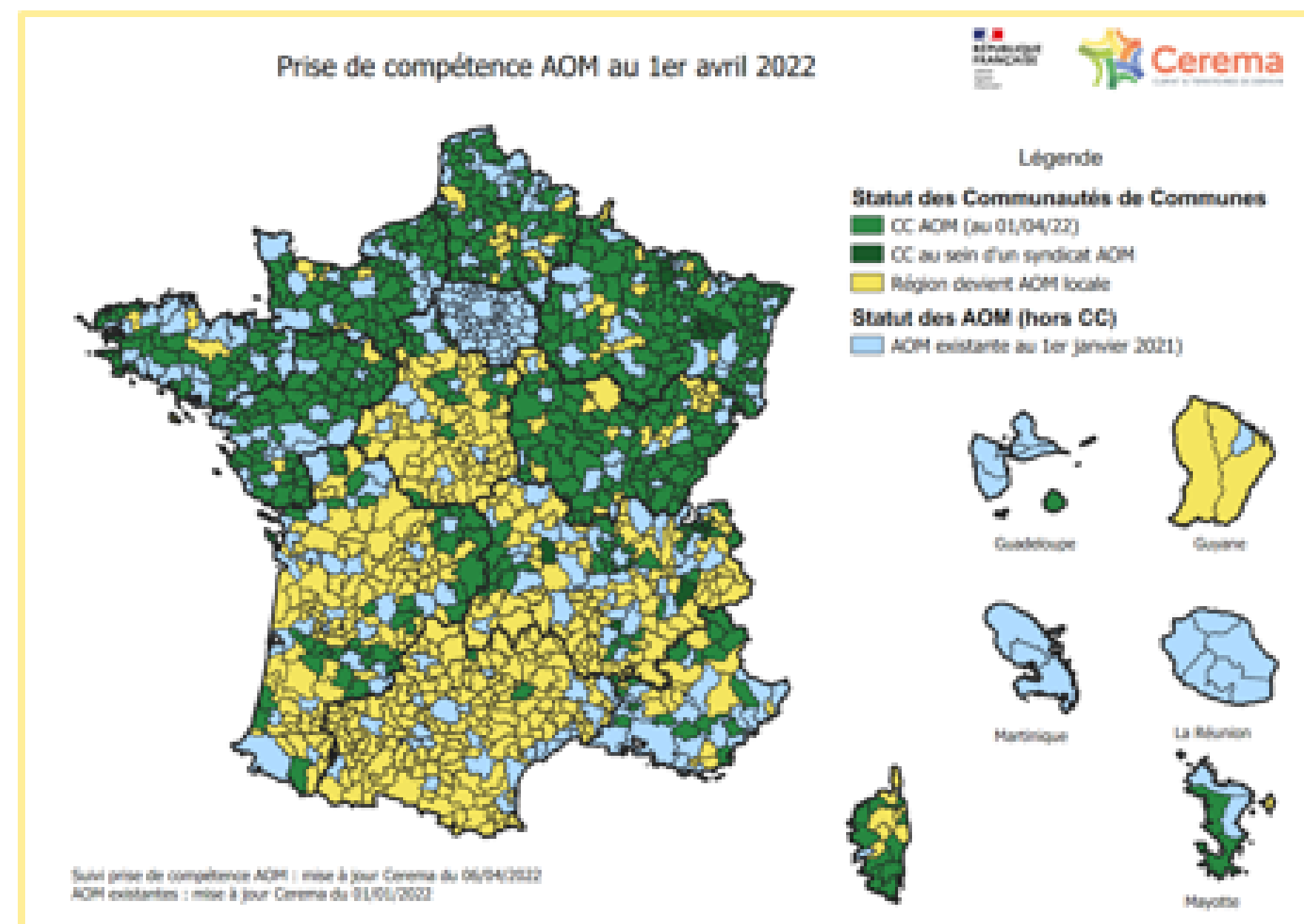


# Modalités de la mesure

- **Enveloppe allouée par le Préfet de Région aux Préfets de Département** sur la base de l'enveloppe notifiée par la DGALN début 2024
- Instruction au niveau local par les **Préfets de Département** sur la base des cahiers d'accompagnement
- Le préfet de département procède à la sélection des projets lauréats et à la détermination du montant de la subvention attribuée, après instruction par les services déconcentrés de l'État-DDT(M) en lien avec la DREAL/DEAL.
- L'ensemble des informations, démarches de dépôt des demandes de subvention s'effectuent via Démarches Simplifiées sur la plateforme Aides Territoires
- Vous pouvez contacter la cellule régionale d'appui en ingénierie France Mobilités (retour d'expériences de projets de mobilité, ressources techniques « métier »,...)

# Mobilité pour tous et dans tous les territoires

- Une mesure qui s'inscrit en continuité de la **LOM**, la **loi d'orientation des mobilités**, qui vise à doter tous les territoires de solutions de mobilité en particulier les territoires ruraux.
- La LOM a mis en responsabilité une collectivité pour développer une offre locale de mobilité.
- Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, les **communautés de communes** sont devenues **autorités organisatrices de la mobilité (AOM)** à défaut la Région, déjà AOM régionale, devient AOM locale.
- La moitié des communautés de communes a pris la compétence d'AOM, pour l'autre c'est la Région



## Type de projets soutenus

- Volet 1 : Élaboration d'une stratégie de mobilité / d'un plan de mobilité simplifié (PDMS) / assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)
- Volet 2 : Création d'un service ou d'un bouquet de service de mobilité de proximité (dont achat de petits véhicules), animation de solutions de mobilité / conseil à l'utilisation de services

→ service de transport à la demande (TAD) ou navette régulière y compris autonome

→ service de mobilité partagée : autopartage, scooter en libre-service ou service innovant de mutualisation de véhicules

→ service de mobilité en libre-service /prêt de vélos - vélos à assistance électrique (VAE)/veh. intermédiaires

→ service de mobilité solidaire notamment transport d'utilité sociale (TUS)

→ services et infrastructures pour le covoiturage (\*cf. mesure fonds vert : covoiturage)

→ système numérique d'aide aux déplacements (information voyageur / mobilité multimodale)

→ conseil à la mobilité

→ service innovant et durable de mobilité



# Nature des dépenses

## Les coûts d'études :

Ex : élaboration d'un plan de mobilité, assistance à maîtrise d'ouvrage pour un service

## Les coûts d'investissements :

- Travaux d'infrastructures
- Matériel roulant (plafonné à 150 000€ par porteur de projet)

## Les frais de fonctionnement du service de mobilité

équivalent à deux années de fonctionnement maximum

*Mobilisation possible de la mesure ingénierie du fonds vert pour financer de la chefferie de projet*



## Projets éligibles : 2 conditions

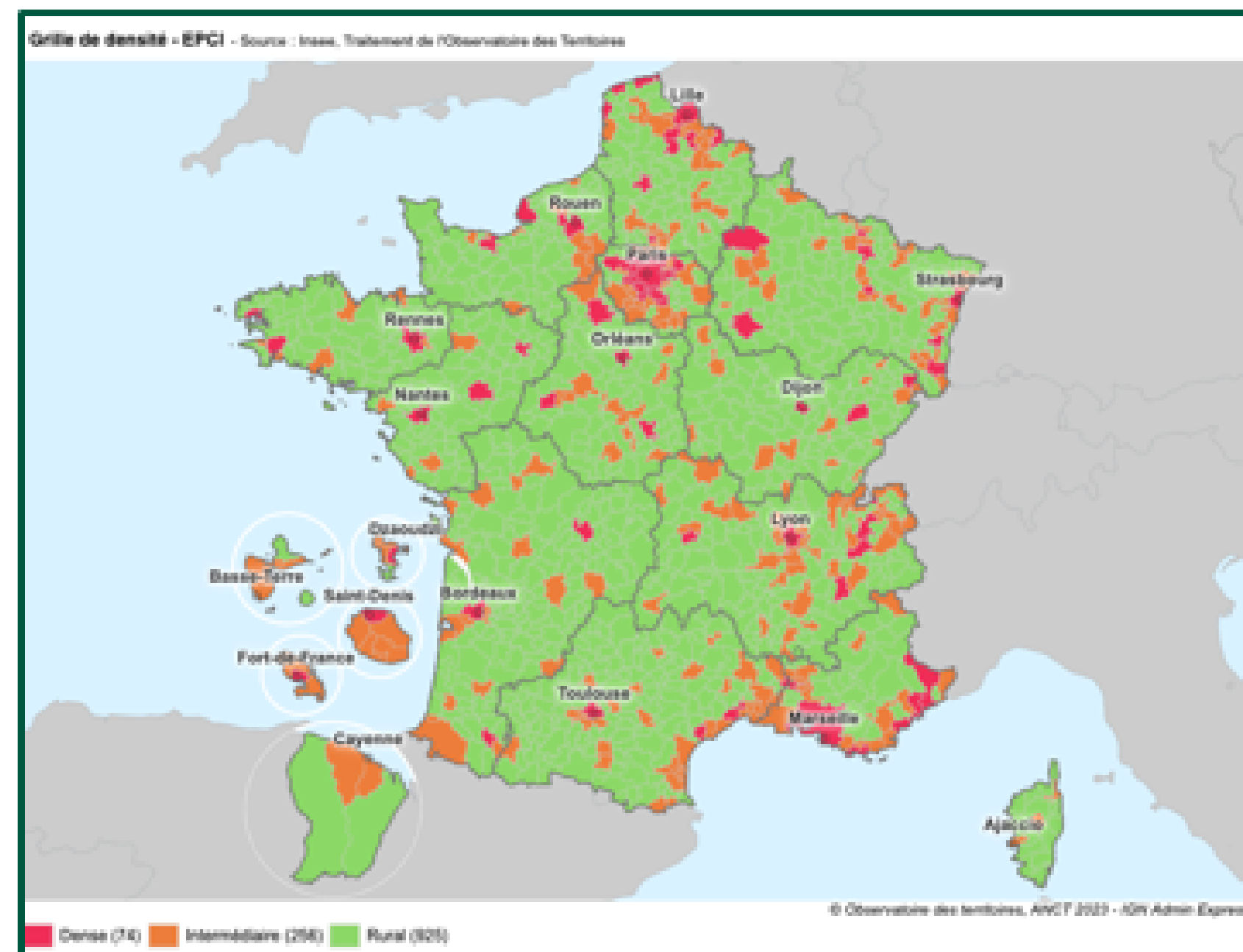
- **Projet porté par l'AOM locale** : une collectivité, un groupement, un établissement public ayant le statut d'autorité organisatrice de la mobilité locale (L.1231-1 du code des transports) ou ayant une délégation de compétence (AOM de second rang) (cf. base des données AOM).

ET

- Projet situé dans un **EPCI en zone rurale** (cf. Observatoire des Territoires)

+ **communautés de communes AOM de densité intermédiaire** pour accompagner toutes les CC qui sont devenues AOM.

**983 territoires d'EPCI éligibles au fonds**

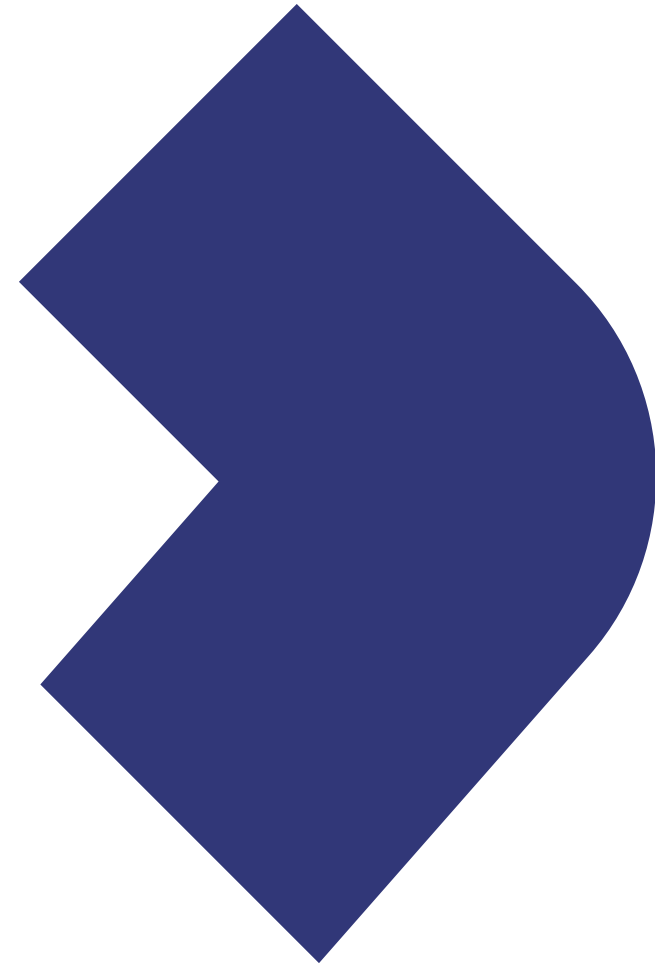


# Porteurs de projets

- **Les AOM :**
  - ❑ **selon les régions**, ce seront majoritairement des **communautés de communes** ou la **Région** qui sont AOM. Quelques communautés d'agglomération. *+ cas spécifique (Ile de France Mobilités/SYTRAL/Outre-mer)*
  - ❑ Un soutien modulé. Plafond d'aides :
    - Communautés de communes -> 50%
    - Régions/Communautés d'agglomération -> 20%
- Les **communautés de communes non AOM peuvent être éligibles** en tant que AOM de second rang c'est-à-dire que la Région leur **délègue** sa compétence pour le projet.
- **PETR/Syndicats** sont éligibles qu'ils soient AOM ou qu'ils agissent pour le compte de leur membre par délégation.
- Les communes ne sont donc pas éligibles (sf cas spécifiques, mutualisation des flottes).
- Les **projets associatifs** ou **privés** pourront bénéficier de ce fonds dès lors qu'ils sont conjointement portés et financés par une **AOM qui déposera la demande de subvention**.
- Les collectivités et leurs groupements des **DROM AOM** sont éligibles dès lors que le projet répond à la problématique de désenclavement de zones du territoire. L'éligibilité des projets ultramarins sera laissée à l'appréciation du préfet suivant les besoins et l'aménagement du territoire.

# De l'Agenda rural à France ruralités solutions. Rappel des sujets mobilités mobilisables en plus de la mesure mobilités

# 3.



**David  
Armellini**

Chef de projet - mission Ruralités,  
Agence Nationale de la Cohésion  
des Territoires





## Agenda rural

# 181 mesures interministérielles / Un suivi et des indicateurs de réalisation

Dont le sujet mobilités :

Mesure n°	
111	Augmenter les ressources pour les autorités organisatrices de mobilités (AOM) – à savoir les communautés de communes ou à défaut la région
114	Encourager les solutions permettant de répondre à la mobilité du dernier kilomètre en les intégrant par exemple dans les contrats de réciprocity et en encourageant l'intermodalité
115	Favoriser les plateformes de mobilités en zones rurales en ouvrant des possibilités de financement par les collectivités au titre de leur compétence mobilité solidaire
117	Autoriser les autorités organisatrices des mobilités (AOM) à œuvrer dans le domaine de la mobilité solidaire pour les publics les plus isolés
118	Développer les simulateurs de conduite (DSR) – Missions locales rurales



## Service ruralités ANCT

- Un comité interministériel aux ruralités
- Des référents ruralités dans chacun des ministères
- Référents ruralités départementaux – Sous-préfets d'arrondissement nommés à la ruralité et point de contact dans les territoires
- Feuilles de route départementales pour la ruralité
- Des webinars thématiques référents territoriaux/référents nationaux au rythme de 1 à 2/mois
- **Soutien aux associations nationales** mais dont les réseaux œuvrent concrètement au local (familles rurales, foyers ruraux, MRJC, associations en soutien au commerce rural, associations culturelles ...)
- Co-pilote du [Réseau National Agricultures et Ruralités - RNAR](#) (anciennement réseau rural national) avec le MASA et l'Association Régions de France. FEADER et territoires
- Le service ruralités de l'ANCT est aussi un point de contact pour les différentes questions des collectivités et des associations.

## Service ruralités ANCT

- **Soutien aux associations nationales** mais dont les réseaux œuvrent concrètement au local (Fédération Nationale Familles Rurales, Réseau Agil'ESS, Propulseo, réseau de Cocagne ...)

### Fédération Nationale Famille rurale :

Projets « **Pour de nouvelles mobilités en milieu rural, solidaires et durables dans une stratégie de changement d'échelle** ».

Prolongement des actions Rural Moov, Travail avec le Cerema sur de nouvelles solutions mobilités, accompagnement de projets locaux conduits par exemple avec l'APF France handicap dans l'Indre pour rendre accessible les JO aux personnes en situation de handicap...

### Localisation :

9 régions : Auvergne-Rhône-Alpes : Loire, Centre-Val de Loire : Indre, Indre-et-Loire, Grand Est : Ardennes, Marne, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Vosges, Hauts-de-France : Nord, Pas-de-Calais, Ile-de-France : Seine-et-Marne, Normandie : Calvados, Manche, Occitanie : Hérault, PACA : Var, Pays de la Loire :, Maine-et-Loire, Outre-mer : La Réunion, Martinique

## Service ruralités ANCT

- **Soutien aux associations nationales** mais dont les réseaux œuvrent concrètement au local (familles rurales, Réseau Agil'ESS, ...)

### **Réseau Agil'ESS :**

Projet « **Mobilité solidaire et durable en ruralité : expérimentation de la location de véhicules électriques légers** »

Le projet vise à expérimenter la location de véhicule ayant un plus faible impact sur l'environnement : vélo à assistance électrique (VAE), scooter électrique et voiture électrique sans permis.

Ces véhicules ont une autonomie suffisante pour couvrir les trajets du quotidien, ils seront proposés aux personnes en situation de précarité accompagnée par les adhérents de l'association, afin de favoriser leur insertion.

**Localisation :** 5 Régions : Nouvelle-Aquitaine

Auvergne-Rhône-Alpes

Hauts-de-France

Pays de la Loire

Bourgogne Franche-Comté

## Service ruralités ANCT

- **Soutien aux associations nationales** mais dont les réseaux œuvrent concrètement au local (familles rurales, Réseau Agil'ESS, ...)

### Réseau Cocagne :

Projet « MobiliCaravanes solidaires pour la démocratie alimentaire en grande ruralité. »

Paniers, Cuisines et Jardins

Organisation d'ateliers de cuisine à destination d'abord des populations précaires via la distribution de légumes mais aussi aux autres habitants du territoire. Le principe est bien celui d'une mobilité inversée, où la caravane se déplace au plus près des habitants des zones les moins desservies en services de proximité. Les produits des Jardins de Cocagne sont cuisinés sur place.

Des distributions de Paniers solidaires seront également effectuées.

Un 2nd volet repose sur l'aide au développement de potagers collectifs sur des espaces privés et/ou publics, avec un prêt de matériel et des ateliers pour jardiner ensemble.

### Localisation : 8 régions

Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Bourgogne Franche-Comté, Centre-Val de Loire, La Réunion, Hauts-de-France, Normandie



## Service ruralités ANCT

- **Soutien aux associations nationales** mais dont les réseaux œuvrent concrètement au local (familles rurales, Réseau Agil'ESS, ...)

### **WIMOOV:**

Projet Terr'Moov : la **Mobilité 100% rurale & 100% durable**

Une expérimentation à grande échelle sur 3 territoires ruraux pour démontrer l'impact d'une mobilité durable et choisie pour les habitants des zones rurales

Dispositif global de coordination de services de mobilité adaptés aux territoires ruraux et répondant aux besoins des habitants et aux nouvelles opportunités offertes par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

Soutien du Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion (DGEFP) pour les projets.

**Localisation** : Pays de Meaux, Ile de France

CC de Hesdin Les 7 Vallées, Pas de Calais

Communauté de communes Poher Communauté, Finistère

47 000 habitants visés au terme du projet sur 3 ans

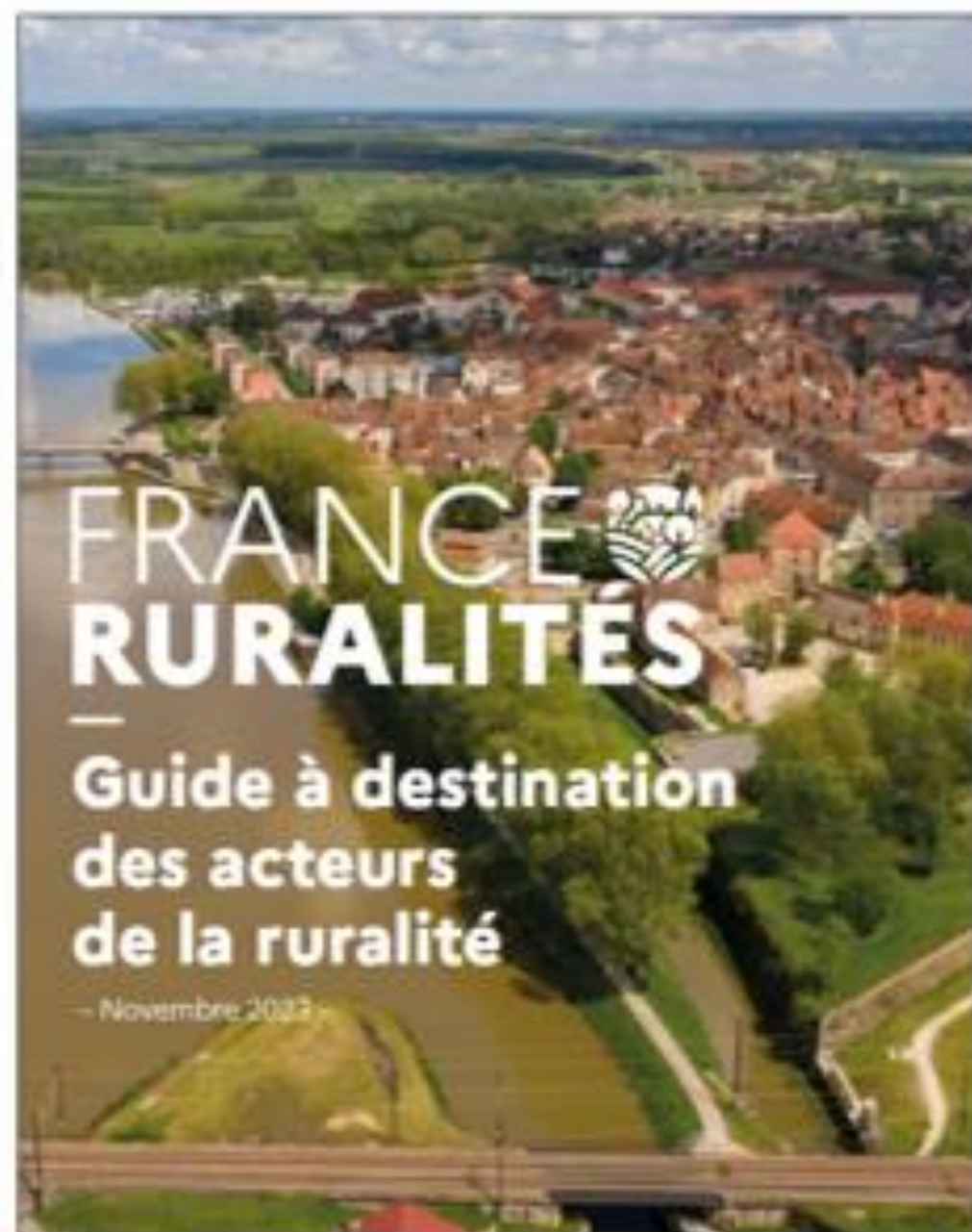
## Service ruralités ANCT

- **Soutien aux associations nationales** mais dont les réseaux œuvrent concrètement au local (familles rurales, Réseau Agil'ESS, ...)
- Soutien aux mobilités dans le cadre des 2 AMI relatifs à l'égalité femmes-hommes dans les territoires ruraux  
Différents projets mobilités soutenus par les CIDFF en lien avec les Maisons France Service.
- **Accès aux droits** / Actions CIDFF-permanences France services / Point itinérant dans les territoires ruraux les moins accessibles en services / Permanences juridiques
- **Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes** / Subventions aux associations – réseau CIDFF
- **Autonomie économique et insertion des femmes en milieu rural** / Ateliers, formations CCI, accompagnements spécialisés et animations territoriales



## Un guide présentant les modalités de déploiement des mesures France ruralités

GOVERNEMENT



 Je maintiens une offre de santé de qualité sur mon territoire

**DÉPLOYER 100 MÉDICOBUS DANS LES TERRITOIRES RURAUX CONFRONTÉS À DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX SOINS**

**OBJECTIFS POURSUIVIS**  
Organiser une offre de médecine générale ou de spécialité libérale quand aucune solution alternative n'est possible.  
Concrètement, le medicobus est un véhicule équipé et agréé pour la consultation médicale.



**BÉNÉFICIAIRES**  
- Patients en difficulté d'accès aux soins, en priorité une médecine traitant (MT), un affluant de longue durée (ALD), âgé.

**DÉPLOIEMENT**  
Afin d'apporter une offre de soins de proximité aux territoires ruraux avec des difficultés d'accès aux soins, n'ayant pas encore réussi par exemple à mettre en place une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) ou une autre forme d'exercice coordonné permettant de renforcer et de mutualiser des professionnels (physiquement présents), il est proposé d'organiser une offre de médecine générale ou de spécialité libérale quand aucune solution alternative n'est possible.  
Ce dispositif s'adresse aux personnes qui habitent dans des zones de soins de premier recours, lorsqu'il n'y a pas d'autre modalité viable possible (téléconsultation conforme aux règles en vigueur, déplacement du patient...).  
Cette offre doit s'inscrire comme une organisation complémentaire à l'offre de soins existante pour répondre aux patients dans un parcours de prise en charge et réaliser une consultation médicale de premier recours.

### MODALITÉS DE FINANCEMENT /TYPE DE DÉPENSES ÉLIGIBLES (INVESTISSEMENT, INGÉNIERIE, FONCTIONNEMENT)

Le projet sera cofinancé par les acteurs locaux, le FSR (Fonds d'intervention régional) français des actions et des expérimentations validées par les agences régionales de santé. Il pourra être mobilisé pour l'aide au démarrage et au charge de fonctionnement.

### CONDITIONS/CRITÈRES D'ACCÈS À LA MESURE

- Projet situé dans les territoires ruraux au sens de la définition SAGE - communes rurales de moins de 1000 habitants ou ZEP (zone d'intervention prioritaire) (ZEP) zone sous-développée en matière de forte proportion de patients en affluant longue durée sans médecin traitant.
- Organisation complémentaire à l'offre de soins existante pour répondre les patients dans un parcours de prise en charge et réaliser une consultation médicale de premier recours.

### COMMENT CANDIDATER

Une demande de projet a été lancée à l'automne 2023 par les ARS. Une attention particulière a été portée sur le fait que le projet devait émaner avant tout des professionnels de santé, qui avaient à charge de se rapprocher des collectifs.

Une instruction en cours de rédaction visera préciser les modalités de mise en œuvre et de déploiement de la mesure. Elle comportera notamment un cadre des charges types pour les ARS régionales.

### CONTACT

Votre agence régionale de santé (ARS)





## ATTRACTIVITÉ ET SERVICES

**Le Volontariat territorial en administration : Une mission d'ingénierie de 12 à 18 mois pour appuyer les collectivités rurales sur leurs projets de territoire**

**A destination de :**

- ✓ Communes territoriales rurales (établissements publics de coopération intercommunale, communes)
- ✓ Sous certaines conditions, les syndicats mixtes, communes de densité intermédiaire, associations, pays et PETR

**Recrutement d'un jeune de 18 à 30 ans ayant un bac+2 minimum**

**Modalités de financement:**

Aide de 20 000 euros à la collectivité, dont 5 000 euros aide à l'installation au bénéfice du jeune

**Contacts : Préfecture**

## Le VOLONTARIAT TERRITORIAL en ADMINISTRATION

### UNE AIDE A L'INGÉNIERIE

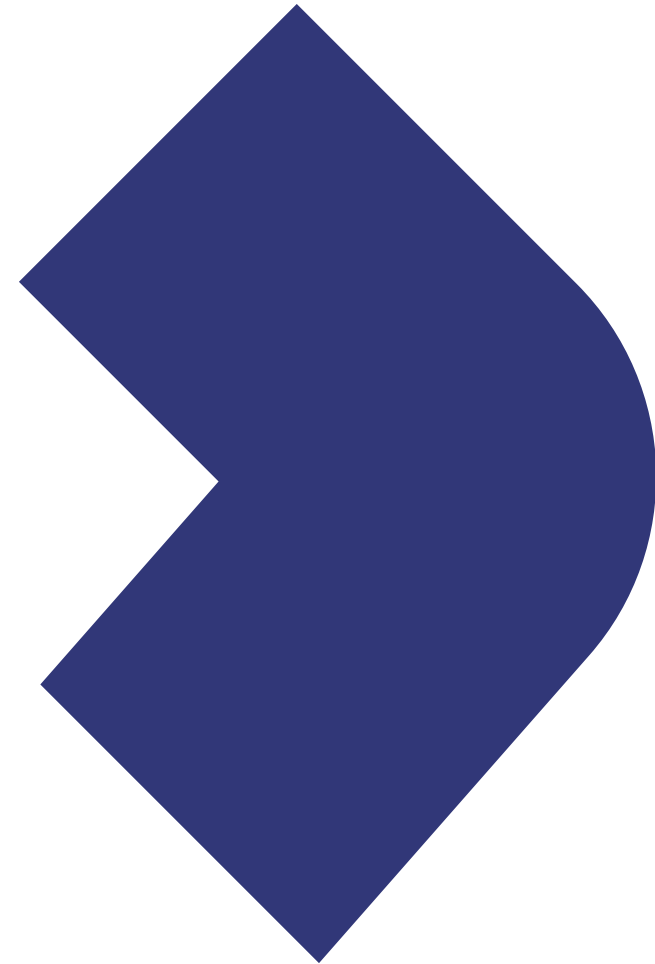
pour les collectivités territoriales

Le volontariat territorial en administration (VTA) permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés salariés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets.



# Questions/ réponses

4.



FRANCE   
RURALITÉS

# LES RURALITÉS, AU COEUR DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

## Contacts :

Direction : Magali MARTIN

### Villages d'avenir

Patricia ANDRIOT [patricia.andriot@anct.gouv.fr](mailto:patricia.andriot@anct.gouv.fr)

Clémentine LAURENT [clementine.laurent@anct.gouv.fr](mailto:clementine.laurent@anct.gouv.fr)

### France ruralités

David ARMELLINI [David.armellini@anct.gouv.fr](mailto:David.armellini@anct.gouv.fr)

